

[Texte]

Chapter 2 of the Applebaum-Hébert report, Government and Culture, is extremely important to the commission. It argues that both independence from government and congruence with overall government policy are essential for an agency like ours. We think this is a timely and useful approach. We believe that directives from Cabinet are an excellent way to achieve these goals, but only if the directives are properly structured and properly implemented.

Our brief addresses in some detail the procedural concerns of the commission, and I expect you will want to discuss them with us. We suggest, however, that if the power of directive is implemented, the power of appeal to the Cabinet, except for certain matters regarding the CBC, should be dropped. The results of our open and conscientious public process should not be tampered with, particularly in the context of Cabinet secrecy, with the likelihood, in many cases, of concentrated and feverish lobbying efforts. Our position here, I think, is consistent with recommendation 84 of the committee's report.

The report's comments on the significance of the people who are appointed to cultural agencies and boards, stressing the need for extremely well-qualified men and women, are useful. I am not at all certain that in all cases separate chairmen and chief executive officers should be appointed, as the committee argues. The chairman must have full authority and hence complete responsibility for what is done. In my view, this cannot be watered down in any way if the agencies are to function effectively. I believe strongly that in the case of the CRTC the chairman should continue acting also as the chief executive officer, even though it keeps him hopping.

We agree that modifications to the Broadcasting Act are necessary, but are convinced that the objectives for broadcasting set out in the present statute remain sound. A new definition of broadcasting, which recognizes technological development, needs to be carefully crafted. As well, it would be useful to clarify the ambiguous statutory relationship between the CRCT and the CBC.

Recommendation 75 of the report, which calls on us to regulate the funds that private broadcasters spend on Canadian programming, contains nothing new. We have already dealt with the matter in our pay-TV decision and have also addressed it in the context of our review of Canadian content. Measures such as these must be applied with some flexibility, and we are proceeding in consultation with the broadcasting industry.

In the case of the traditional broadcasters, we expect to be attaching conditions of licence which set out broadcaster's financial commitments to Canadian programming. In radio, we are building on past successes. I personally see radio as one of the most outstanding features of Canadian broadcasting. Its

[Traduction]

Le chapitre 2 du Rapport Applebaum-Hébert, intitulé «Société, culture et gouvernement», est extrêmement important pour le Conseil. On y soutient que l'autonomie par rapport au gouvernement et la conformité avec la politique globale du gouvernement sont indispensables à des agences comme la nôtre. Nous estimons qu'il s'agit là d'une approche opportune et exacte. Nous croyons que des directives du Cabinet sont un excellent moyen d'atteindre ces objectifs, mais uniquement si ces directives sont bien structurées et bien mises en oeuvre.

Notre mémoire traite en détail des préoccupations du Conseil au chapitre des procédures, et je m'attends à ce que vous vouliez en discuter avec nous. Nous recommandons toutefois que si le pouvoir d'orienter la politique est établi, le pouvoir d'en appeler au Cabinet, sauf dans le cas de certaines questions touchant la Société Radio-Canada, soit abrogé. Les résultats de notre processus franc et consciencieux de consultation publique ne doivent pas souffrir d'ingérence, en particulier dans le secret du Cabinet où, dans bien des cas, les pressions concentrées et fiévreuses de coulisses sont susceptibles de jouer. La position que nous adoptons ici va, à mon avis, dans le sens de la recommandation 84 du Rapport du Comité.

D'autres observations du Rapport sont également utiles, principalement celles mettant l'accent sur la nécessité de nommer au sein d'organismes et de conseils culturels, des hommes et des femmes extrêmement compétents. Je ne suis pas convaincu qu'il faille, dans tous les cas, nommer séparément des présidents de conseil d'administration et des directeurs généraux. Le président du conseil d'administration doit être investi de tous les pouvoirs et par conséquent, avoir l'entière responsabilité de tout ce qui se fait. À mon avis, c'est là une condition qu'il ne faut pas affaiblir si l'on veut que les organismes fonctionnent avec efficacité. Je crois fermement qu'en ce qui a trait au CRTC, le président devrait continuer d'être aussi le directeur général même si cela l'oblige à maintenir un rythme accéléré.

Nous convenons que des modifications à la *Loi sur la radiodiffusion* s'imposent, mais nous jugeons sans réserve que les objectifs de la radiodiffusion, énoncés dans la loi actuelle, restent valables. Une nouvelle définition de la «radiodiffusion», qui tienne compte de l'évolution technologique, doit être rédigée avec soin. De même, il serait utile de préciser le rapport statutaire, actuellement ambigu, qui existe entre le CRTC et la Société Radio-Canada.

La recommandation 75, qui nous incite à réglementer les fonds que les radiodiffuseurs privés affectent à des émissions canadiennes, n'apporte rien de neuf. Nous avons déjà tranché la question dans notre décision sur la télévision payante et nous en avons également parlé dans le contexte de notre examen du contenu canadien. Des mesures de ce genre doivent être appliquées avec une certaine souplesse et à cet égard, nous allons de l'avant en consultation du secteur de la radiodiffusion.

Dans le cas des radiodiffuseurs conventionnels, nous proposons de leur imposer des conditions de licence portant sur leurs engagements financiers au chapitre des émissions canadiennes. Dans le secteur de la radio, nous sommes forts des succès passés. Je considère personnellement la radio